PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 27 Juin 2025 de 14 à 16h
A L'hôtel Ampère – Paris 75007
****

L'Assemblée Générale Ordinaire de la COFREND s'est réunie le 20 juin 2024 sous la Présidence d'Etienne MARTIN, Président de la COFREND.

Etaient présents ou représentés, les administrateurs selon la liste de présence ci-jointe.

- **Le quorum étant atteint (137 personnes présentes ou représentées sur 667, soit 20,5% pour un quorum à 15%), l'Assemblée Générale Ordinaire a pu valablement délibérer.**

GOUVERNANCE DIRECTION

- **Résolution n°1 : Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Juin 2024**

Le Procès-Verbal de l'AG ordinaire du 20 Juin 2024 est approuvé sans modification, à l'unanimité.

- **Résolution n°2 : Rapport moral du Président de la COFREND**

Le Président rappelle qu'en 2024, la COFREND a franchi une étape décisive dans la valorisation des métiers des Essais Non Destructifs (END), en cohérence avec son plan stratégique. Consciente du manque de notoriété et d'attractivité de ces professions, notamment auprès des jeunes, l'organisation a concentré ses efforts sur la modernisation des formations et certifications, ainsi que sur la reconnaissance institutionnelle des métiers.

Le programme « Attractivité des métiers des END », lancé cette année, a permis de poser des jalons concrets : une fiche métier « Technicien(ne) en END/CND » a été intégrée au répertoire ROME en novembre 2024, et une fiche « Ingénieur(e) en END/CND » est en cours de finalisation pour une publication prévue en juin 2025. En parallèle, un Livre blanc a été rédigé pour sensibiliser les pouvoirs publics et les grands donneurs d'ordre à l'importance stratégique de ces métiers.

La COFREND a également multiplié les actions de terrain : participation au projet MATCH pour la filière nucléaire, partenariat avec ForIndustrie pour promouvoir les métiers industriels auprès des jeunes, présence à la Semaine des métiers du nucléaire, et interventions auprès de France Travail pour informer les demandeurs d'emploi.

Sur le plan technique, les groupes de travail ont poursuivi leurs efforts, notamment via le Pôle Scientifique et Technique (PST), l'OpaFend et le Comité de Direction de l'Évaluation des Compétences (CDEC), en produisant des guides, en adaptant les référentiels de formation et en développant de nouvelles certifications.

Ce document est la propriété de la COFREND.
Il est réservé à usage interne et toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord écrit

En conclusion, les END sont bien plus que des techniques : ils incarnent un engagement envers la sécurité, la qualité et l'innovation. Leur développement nécessite du temps, de la rigueur et une mobilisation collective. La COFREND s'y engage pleinement et remercie l'ensemble de ses membres, bénévoles et partenaires pour leur contribution à cette dynamique.

À l'approche de la fin de la mandature, le Vice-Président revient sur les nombreuses actions menées par la COFREND, en parallèle de sa gestion courante. Parmi les projets majeurs figurent la labellisation des organismes de formation, la mise en œuvre de la norme ISO 9712, le déploiement d'un plan stratégique, et la mise en œuvre des inscriptions en ligne aux examens.

Certains de ces chantiers sont achevés, d'autres en cours, et plusieurs ont mis en lumière des enjeux cruciaux, notamment celui de l'attractivité des métiers des END/CND. Ce défi, jugé fondamental pour la pérennité des entreprises du secteur, nécessite une mobilisation collective, à la fois nationale et régionale, impliquant de nombreux acteurs.

Un Comité de Pilotage va être mis en place pour coordonner les actions à venir. Le Vice-Président insiste sur la nécessité d'un engagement actif de tous les membres – gouvernance, administrateurs, professionnels – pour faire avancer ce projet ambitieux.

Enfin, il alerte sur le **renouvellement des instances dirigeantes prévu en 2026**, soulignant le manque d'engagement actuel pour prendre le relais. Il appelle donc à une mobilisation générale pour renforcer l'avenir de la COFREND, dans un esprit de responsabilité partagée.

A ce sujet, le Vice-Président rappelle que nos statuts prévoient, pour l'élection du Président, la double condition d'être en activité au jour de l'élection et de ne pas avoir antérieurement exercé plus d'un mandat. Dans le cas où en 2026 aucune candidature ne répondrait à ces critères, la Cofrend se trouverait en position de blocage institutionnel avec tous les effets négatifs que l'on peut imaginer pour son fonctionnement quotidien.

Pour éviter d'être éventuellement confronté à pareille situation en mai 2026, et pour cette élection là seulement, le Vice-Président propose à l'AG le vote de la résolution n°3 ci-après.
S'en suit divers échanges avec l'Assemblée, un membre exprimant son désaccord sur l'extension au-delà de 2 mandats, un autre redoutant que pareille mesure décourage de potentielles candidatures conformes aux statuts. Puis la résolution est mise au vote.

- **Résolution n°3: Dérogation statutaire exceptionnelle**

Si à la clôture d'appel à candidature au poste de Président de la Cofrend pour l'élection de mai 2026, aucune candidature ne satisfait aux dispositions statutaires, les adhérents autorisent le Conseil d'Administration à valider, par dérogation à l'article 10 de nos statuts, une ou des candidatures ne respectant pas les règles d'activité et/ou nombre de précédents mandats. Cette mesure exceptionnelle ne s'appliquerait que pour l'élection de 2026.

Ce document est la propriété de la COFREND.
Il est réservé à usage interne et toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord écrit

Le texte ci-dessus de la résolution est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés. (2 votes contre et 0 abstentions)

- **Résolution n°4 et n°5 : Rapport du Trésorier**

L'année 2024 a été marquée par une phase de transition pour la COFREND, succédant à une année 2023 dynamique. Malgré une stabilité des frais de fonctionnement général, les frais de personnel ont augmenté de 8 %, principalement en raison de mouvements de personnel et de missions d'intérim. Le projet AMI France 2030, bien que budgété à 100 K€, n'a pas été lancé.

Le **Pôle Certification** affiche un excédent notable de 700 K€, avec une hausse des charges (+15 %) et une baisse des recettes (-12 %), notamment à cause d'une chute des renouvellements liée à l'anticipation de la mise en œuvre de la norme EN ISO9712:2022.

Le **résultat global** de l'exercice 2024 présente un déficit courant de **228 K€**, porté à **255 K€** en incluant les provisions pour créances douteuses. Malgré cela, la solidité financière de la COFREND permet de maintenir les cotisations inchangées et de poursuivre le plan stratégique.

Perspectives et budget 2025

Le budget 2025 vise un **équilibre financier**, avec un léger excédent prévisionnel de **+25 K€**, grâce notamment aux recettes exceptionnelles attendues de l'événement DIR 2025.

- **Charges courantes** prévues : 2,1 M€, dont 1 M€ pour les frais généraux et de personnel.
- **Pôle Certification** : budget en hausse (871 K€), avec maintien de l'activité CE3 et CEA type B, mais réduction des audits et report du projet e-Examen N3.
- **Pôle Communication** : budget en baisse (168 K€), recentré sur les actions stratégiques et les Journées Thématiques.
- **Recettes** : stables comparées au réalisé 2024, avec prudence sur les redevances de certification, maintien des contributions de l'AFENDA, et recettes prévues des événements régionaux.

- **Résolution n°4 : Approbation des comptes de l'exercice 2024, tel que proposé par le Conseil d'Administration**

Les comptes de l'exercice 2024 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Résolution n°5 : Approbation du budget 2025, tel que proposé par le Conseil d'Administration**

Ce document est la propriété de la COFREND.
Il est réservé à usage interne et toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord écrit

Le budget 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Résolution n°6 : Validation des cotisations, telles que proposées par le CA, pour la campagne d'adhésion 2026**

Le Trésorier présente les cotisations 2026 en rappelant que ces montants sont inchangés depuis 5 ans.

Les cotisations, telles que proposées par le CA, pour la campagne d'adhésion 2026 sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Présentation des rapports d'activités des Pôles et Comités**
    - **Pôle Organisations Professionnelles**
        - **OPEND**

Mireille RAPIN, Présidente du Pôle Communication et Evènementiel, effectue un bilan du Plan Attractivité des Métiers des END/CND.

Face aux difficultés croissantes de recrutement dans les métiers techniques et scientifiques, la COFREND a intégré dans son Plan Stratégique un projet dédié à l'attractivité des métiers des Essais Non Destructifs (END). Ce projet vise à renforcer la visibilité de la profession, à soutenir les entreprises dans leurs recrutements et à accompagner l'évolution du secteur.
Bilan 2024 :

- Reconnaissance institutionnelle :
    - Collaboration avec France Travail pour l'intégration des métiers END dans le répertoire ROME avec 2 fiches (technicien & Ingénieur)
    - Publication d'un Livre Blanc à destination des pouvoirs publics, exposant les enjeux du secteur et les leviers d'action.
- Communication et promotion :
    - Participation à des événements comme For Industrie, la Semaine des métiers du nucléaire, et des journées portes ouvertes.
    - Études prospectives menées avec le GIFEN et la COP END d'EDF.
- Actions auprès de la formation :
    - Sensibilisation via les comités régionaux, partenariats avec lycées et universités.
    - Développement d'outils pédagogiques avec OPAFEND.
    - Soutien à l'ECND Academy (Université du Mans) et implication dans l'AMI CMA de France 2030.

La Présidente du Pôle présente ensuite les perspectives 2025 :

- Renforcement des partenariats institutionnels :
    - Poursuite des échanges avec France Travail et les ministères de l'Industrie, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et du Travail.

Ce document est la propriété de la COFREND.
Il est réservé à usage interne et toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord écrit

- Suivi des actions du Livre Blanc.

- Communication accrue :
  - Visibilité des métiers END sur le site de l'ONISEP.
  - Sensibilisation renforcée dans les établissements scolaires et organismes de formation.
  - Participation continue aux événements métiers pour valoriser les END comme carrières d'avenir.

▪ **OPAFEND**

Rémi Renauld rappelle qu'une quarantaine de bénévoles est impliquée depuis 3 ans, sur 3 axes

- Attractivité des métiers (fusionné avec son parallèle au Pôle Communication
- Numérique et simulation dans les formations
- Intégration des Plans d'Expérience Structurés pour réduire les exigences

- **Pôle Certification et Qualification**

Vivian Didier, Président du Pôle Certification et Qualification, présente le nombre de certificats valides s'élevant à 21 292, en baisse de 2,8% par rapport à fin 2023. Parmi ces certificats, seuls 16,5% ont été mis en application de la nouvelle version de la norme ISO9712 :2022. Par ailleurs, le CCPM enregistre une baisse de 8,4% de ses certificats valides, contre 2,5% et 1,1% respectivement pour le CIFM et le CFCM.
Le nombre d'agents certifiés à fin 2023 s'élève à 12 134 (dont 89% pour le CIFM, 4% pour le CCPM et 7% pour le CFCM), soit en léger repli par rapport à fin 2023 (12 199). En moyenne, un agent possède donc 1,8 certificats valides.
Enfin, le nombre de certificats progressent en UT PA et VT, restent stables en AT, ET, LT, PT, RT et TOFD, et diminuent en MT et UT.
Les validations annuelles en fin d'année voient :

- Leur nombre baisser drastiquement de 4833 fin 2023 à 3698 à fin 2024, très majoritairement dû à la baisse des renouvellements de 1780 à 992, du fait de la mise en application de l'EN ISO 9712 :2022 au 1/01/2024 qui ne permet plus de renouveler les certificats sur la base d'un dossier déclaratif mais impose soit de justifier de l'activité professionnelle sur les 5 derniers années (crédit de points) soit de passer un examen. Ce renforcement des conditions de renouvellement a ainsi incité de nombreux agents à renouveler leurs certificats du premier semestre 2024 avant la fin d'année 2023 (entrainant ainsi un pic sur fin 2023) et d'autres à ne pas renouveler leur certificat en 2024.
- Le nombre de recertifications continuer de baisser au même rythme que les années précédentes.
- A noter que les baisses des renouvellements et recertifications sont essentiellement portées par le CIFM, en dans une mesure bien moindre, par le CCPM.

Concernant les résultats aux examens, les Taux de N1 et N3 s'améliorent significativement par rapport à 2023, alors que le taux de réussite N2 reste stable. Les améliorations des taux de réussite

Ce document est la propriété de la COFREND.
Il est réservé à usage interne et toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord écrit

à l'examen pour les N3 semblent démontrer que l'octroi d'une heure supplémentaire pour la partie pratique porte ses fruits.

Enfin, le Président du Pôle trace un bilan des évènements certification 2024, et présente les évènements à venir en 2025 :

- La réunion bisannuelle des centres d'examens COFREND a eu lieu en septembre au Havre
- Un nouveau centre d'examen a été créé à Orsay (CIFM_19 : c/o SGS France Industries) et le centre d'examen CIFM_05 à Metz a été transféré à la société GISMIC
- Le comité CIFM poursuit ses travaux pour étendre la certification radio à la technique numérique, les premières certifications sont attendues au second trimestre 2025.
- Le comité de revue du dispositif de certification et d'impartialité (CRI) a été lancé en mars 2024. Il représente de manière équitable, les intérêts de toutes les parties concernées de façon significative, sans qu'aucun intérêt particulier ne prédomine.
- Le comité sectoriel Génie Civil, constitué en 2020, poursuit ses travaux. Les premières certifications sont prévues courant 2026.
- Le CAOF, comité en charge de la labellisation des organismes de formation préparant aux examens COFREND, a émis ses premiers labels au 01/03/2024 (https://www.cofrend.com/jcms/prd_951017/fr/formations-labellisees)
- Les certifications COFREND ont été enregistrées au répertoire spécifique (RS) de France Compétences (https://www.francecompetences.fr/ à compter du 1/10/2024 et pour une durée de 5 ans. C'est ainsi 22 certifications valides couvrant toutes les méthodes, niveaux et secteurs de la COFREND qui sont désormais ouvertes à l'utilisation du Compte personne de formation (CPF https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/).
- Le déploiement de la certification RT numérique au T2 2025
- La poursuite des projets de dématérialisation avec l'arrêt de l'édition des cartes en Mars 2025, le lancement de l'inscription en ligne sur Gericco au 1er Septembre, et le lancement de l'étude de dématérialisation des questionnaires Niv3 (hors pratique) en fin d'année 2025.
  Nota : ces retards prennent en compte l'intégration des contraintes dues à la Cybersécurité et RGPD

  - **Comités sectoriels :**

- Les représentants des 4 comités résument leurs travaux de l'année et perspectives 2025 , le détail étant contenu dans la plaquette du Bilan d'activité 2024.

  - **Comité d'Agrément des Organismes de Formation :**

- Labélisation de 18 centres au cours de l'année, quelques autres à venir
- 92% des candidats aux examens étaient formés au sein de ces organismes labélisés
- Travaux 2025 : mise à jour des programmes et critères matériels & pièces

  - **Pôle Scientifique et Technique :**

Pierre Calmon, Président du Pôle scientifique et Technique (PST) mentionne que ce Pôle a pour mission de dynamiser la communauté scientifique des END (Essais Non Destructifs), de favoriser

Ce document est la propriété de la COFREND.
Il est réservé à usage interne et toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord écrit

l'innovation et de soutenir son intégration dans l'industrie. Il est piloté par le Conseil Scientifique Permanent (CSP), composé d'experts issus de divers secteurs, qui se réunit deux fois par an pour orienter et suivre les actions.

Le Président présente ensuite le Bilan 2024 :

- 13 Groupes de Travail (GTs) actifs, couvrant des thématiques variées, en lien avec la transformation numérique des END.
- Nouveaux GTs : création d'un GT sur les inspections par méthodes électromagnétiques.
- Publications : édition du guide technique « Fabrication Additive T2 ».
- SHM (Structural Health Monitoring) : lancement de GTs transverses sur les capteurs et l'IA ; 7e journée SHM@Cofrend organisée à Bordeaux.
- Visibilité internationale : forte présence au WCNDT 2023 à Incheon (présentations, séminaires, tables rondes, distinctions).
- Événements nationaux : 7e édition des Doctoriales COFREND organisée aux Renardières (EDF).
- Candidature française retenue pour l'organisation de l'EWSHM 2026.

Le Président du Pôle présente ensuite les projets pour 2025 :

- Poursuite des travaux des GTs, notamment :
  - Premiers formats de fichiers ouverts pour UT (ultrasons) et ET (courants de Foucault).
  - Relance du GT END & Génie Civil.
  - Nouveaux guides techniques (IA, Fabrication Additive T3 et T4).
  - Contribution à la révision de la norme CEN TC 14748.
- Préparation de la conférence scientifique des JC2026.
- Renforcement des collaborations internationales :
  - Symposium DIR 2025 (Paris)
  - Lancement du comité scientifique pour l'EWSHM 2026 (Toulouse).
  - Reprise des échanges avec la société sœur indienne.
  - Coopérations renforcées avec DGZfP (Allemagne) et AIpND (Italie).
  - Participation à la 3e conférence internationale sur le NDE 4.0.
  - Contributions aux GTs de l'ICNDT (ultrasons non linéaires, fiabilité, NDE 4.0).

  - **Pôle Communication et Evènementiel**

Mireille RAPIN, Présidente du Pôle Communication et Evènementiel, rappelle les faits marquants du Pôle, hormis le plan d'attractivité des métiers précédemment évoquée.

- Comité Editorial
- 6 journées techniques régionales
- 8ème Journée SHM
- Coorganisassions COOP EDF
- Participations à diverses manifestations nationales et internationales

Ce document est la propriété de la COFREND.
Il est réservé à usage interne et toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord écrit

Pour 2025, les activités principales consistent en :

- Journées techniques régionales
- DIR 2025
- Sans oublier pour 2026 JC Cofrend à Lyon et EWSHM à Toulouse

  - **Comités Régionaux**
- **Sud-Ouest** :
  - Journée technique sur les CND dans les Arts en novembre 2024
  - Journée technique sur les CND en matériaux hétérogènes prévue pour 2025
  - Travail sur attractivité des métiers, projet Icare
- **Sud-Est :**
  - Journée technique sur les CND dans le Sport en octobre 2024
  - Journée technique sur les CND et IA pour 2025
- **Rhône-Alpes-Auvergne :**
  - Journée technique sur les CND en milieu contraints
- **Bretagne- Pays de Loire**
  - Candidature malheureuse aux JC 2026 malgré de bons soutiens locaux
  - Journée technique sur Adhésion et Collages en CND
- **Grand-Est :**
  - Participation à 2 journées portes ouvertes et salons étudiants
  - Journée technique CND à toute vitesse

Le Président remercie les Comités régionaux pour leur travail, il leur demande de poursuivre en 2025, notamment avec un accent sur la participation des Comités à la promotion des métiers des END au travers de l'organisation de rencontres pour faire connaître les END aux plus jeunes.

  - **Pôle International**

Etienne Martin présente l'activité du Pôle, énonce que la COFREND a poursuivi son engagement actif au sein de l'EFNDT (Fédération Européenne pour les Essais Non Destructifs), en tant que membre influent du Board of Directors. Il souligne des échanges plus constructifs avec certaines sociétés sœur, meilleur partage d'expérience et problématique sur le déploiement des différentes certifications.

  - Réflexion et préparation d'un séminaire Certification en 2026 durant le prochain ECNDT de Vérone
  - Participation à 2 Taskforces au sein EFNDT
    - Refonte du site web EFNDT,
    - Benchmark sur les pratiques de certifications

Ce document est la propriété de la COFREND.
Il est réservé à usage interne et toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord écrit

Il présente ensuite les actions et faits marquants de 2024 et de ce début d'année 2025 :

- La Cofrend n'a pas souhaité candidater pour l'ECNDT 2030 qui se tiendra à Séville, mais reste preneuse de manifestations thématiques à vocation internationale.
- Réflexion sur la reconnaissance mutuelle des certifications (MRA) : discussions complexes, sans consensus à ce jour.

- **Point divers**

Le Président rappelle que les prochaines élections de la COFREND se tiendront en 2026 : il reste donc un an pour commencer à réfléchir et penser à la relève. Dans le souci de préparer une continuité de l'avenir de la COFREND, de son système de certification et de son écosystème de la profession des END, le Président sensibilise l'assemblée à l'importance de ces futures élections et de candidats volontaires pour assurer le flambeau.

- **Questions diverses**

A la question du problème due pose de multiples organismes certificateurs en Italie avec une valeur réelle questionnable de leur système d'examen, il est répondu que ce problème est bien connu mais qu'il ne peut se régler qu'à un niveau européen.

Le Président rappelle que la prochaine Assemblée Générale aura lieu en Mai 2026 durant les Journées Cofrend de Lyon.

Le Président remercie une nouvelle fois l'ensemble des contributeurs au fonctionnement de la COFREND et lève l'Assemblée Générale Ordinaire à 17h00.

Julien BANCHET
Secrétaire

Etienne MARTIN
Président

Ce document est la propriété de la COFREND.
Il est réservé à usage interne et toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord écrit